



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Laiton

Question écrite n° 11387

Texte de la question

M Marcel Mocoœur attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la hausse du prix du laiton. Depuis mars 1988, le cours du laiton n'a cesse d'augmenter : de 10,48 francs il est passe au 15 septembre 1988 a 13,80 francs puis a 16,95 francs au debut de l'annee soit plus de 61 p 100 de hausse en neuf mois. Ces augmentations mettent en peril des entreprises de sa region qui utilisent une grosse quantite de ce materiau dans la fabrication de leurs produits. En effet, leur clientele constituee essentiellement de grandes surfaces et de groupes industriels n'acceptent pas que leurs prix suivent ce cours. Ces entreprises ne peuvent pas repercuter cette hausse sur leurs prix de vente. Aussi, il lui demande s'il pourrait lui faire connaitre les reflexions que lui inspire ce probleme et les solutions qu'il envisage pour venir en aide a ces entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - Le laiton est compose d'une grande variete d'alliages, parmi lesquels le cuivre et le zinc. Les cours de ces mineraux connaissent de fortes variations ; c'est ainsi qu'ils ont ete en moyenne sur l'annee 1988 superieurs de moitie a ceux de l'annee precedente. Une telle hausse peut, si elle n'est pas repercutee dans les prix de vente, reduire la marge des industriels transformateurs de ces metaux ; elle les affecte toutefois dans les memes conditions et ne cree donc pas de deplacement de concurrence entre eux. Les consommateurs de metaux doivent s'adapter a une telle situation, en particulier en recherchant des produits ou procedes qui reduisent l'appel a ces metaux.

Données clés

Auteur : [M. Mocoœur Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11387

Rubrique : Minerais et metaux

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1520